RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01088
Numéro SIREN : 834 503 625
Nom ou dénomination : ABOULEC

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2021 sous le numéro de dépôt 38667

20210386672020

DATE DEPOT : 01/06/2021

N° DE DEPOT : 38667

N° GESTION : 2018B01088

N° SIREN : 834503625

DENOMINATION : ABOULEC

ADRESSE : 51 bd Voltaire 75011 Paris

MILLESIME : 2020

LPS8542373

ABOULEC
Société par actions simplifiée
au capital de 195 840 euros
Siège social : 51 BD VOLTAIRE, 75011 PARIS
834 503 625 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 mars 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à -68 077 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-68 077 euros
Report à nouveau antérieur :	2 301 euros
Solde	-65 777 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à -65 777 euros	-65 777 euros

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
01 JUIN 2021
Sous le N° :
38667

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2019 :

30 000,00 euros, soit 0,15 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 mars 2021

Cette résolution est adoptée par 9 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 11 voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
La Présidente

Société ARTHUR & DIMITRI

ABOULEC
Société par Actions Simplifiée
51, boulevard Voltaire
75 011 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

FI PARTNERS

COMMISSARIAT AUX COMPTES

ABOULEC
Société par Actions Simplifiée
51, boulevard Voltaire
75 011 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux Associés,

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ABOULEC relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qui sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS ABOULEC à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/19 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS ABOULEC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SAS ABOULEC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, nous exerçons tout au long de celui-ci notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SAS ABOULEC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs

pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, nous formulons une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 1er Mars 2021

Le Commissaire aux Comptes

FI PARTNERS

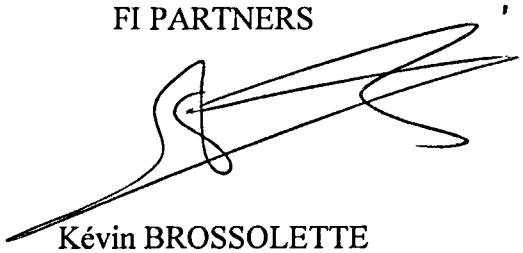

Kévin BROSSOLETTE

ABOULEC
75011 PARIS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 21
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	152 000		152 000	152 000
	Fonds commercial (1)	75 000		75 000	75 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	46 894	25 168	21 726	26 539
	Autres immobilisations corporelles	339 364	90 913	248 451	287 996
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	7 490		7 490	7 490
	Total II	620 747	116 081	504 666	549 024
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	12 714		12 714	18 340
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				2 431
	Autres créances	13 127		13 127	7 267
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	368 767		368 767	205 986
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	3 106		3 106	2 928
	Total III	397 714		397 714	236 952
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 018 461	116 081	902 380	785 976

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

ABOULEC
75011 PARIS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2020 12	Exercice N-1 30/09/2019 21
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 195 840)	195 840	195 840
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	82 160	82 160
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	1 700	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	2 301	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	68 077-	34 002
	Subventions d'investissement	13 011	14 576
	Provisions réglementées		
	Total I	226 934	326 578
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	552 358	350 627
	Concours bancaires courants	106	
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 795	63 666
	Dettes fiscales et sociales	69 187	44 903
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		202
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	675 446	459 398
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	902 380	785 976
	(1) Dont à moins d'un an	218 331	172 532

ABOULEC
75011 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	30/09/2019 21	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	547 437		547 437	1 000 241	452 805-	45.27-
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET	547 437		547 437	1 000 241	452 805-	45.27-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			38 937	4 078	34 859	854.80
Autres produits			13	21	8-	39.96-
Total des Produits d'exploitation (I)			586 386	1 004 340	417 954-	41.61-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			151 139	292 384	141 244-	48.31-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			5 626	18 340-	23 966	130.68
Autres achats et charges externes *			174 265	270 601	96 336-	35.60-
Impôts, taxes et versements assimilés			6 263	12 947	6 685-	51.63-
Salaires et traitements			219 967	258 765	38 799-	14.99-
Charges sociales			48 719	66 731	18 013-	26.99-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			44 358	71 723	27 365-	38.15-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1 379	1 847	468-	25.32-
Total des Charges d'exploitation (II)			651 716	956 658	304 942-	31.88-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			65 330-	47 682	113 012-	237.01-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

ABOULEC
75011 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2020 12	Exercice N-1 30/09/2019 21	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	4 313	6 822	2 508-	36.77-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	4 313	6 822	2 508-	36.77-
2. Résultat financier (V-VI)	4 313-	6 822-	2 508	36.77
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	69 643-	40 861	110 504-	270.44-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 566	1 080	486	44.95
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1 566	1 080	486	44.95
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 453	2 453-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		2 453	2 453-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 566	1 373-	2 938	214.05
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		5 486	5 486-	100.00-
Total des produits (I+III+V+VII)	587 952	1 005 420	417 469-	41.52-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	656 029	971 419	315 389-	32.47-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	68 077-	34 002	102 079-	300.22-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Composition du capital social	x
Fonds commercial	x
Evaluation des immobilisations corporelles	x
Evaluation des amortissements	x
Evaluation des matières et marchandises	x
Evaluation des créances et des dettes	x
Dépréciation des créances	x
Produits à recevoir	x
Charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 902 380.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 547 436.62 Euros et dégageant un déficit de 68 077.35- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ABOULEC
75011 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	227 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	46 894		
Installations générales agencements aménagements divers	309 104		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 538		
Emballages récupérables et divers	12 722		
TOTAL	386 257		
Prêts, autres immobilisations financières	7 490		
TOTAL	7 490		
TOTAL GENERAL	620 747		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			227 000	227 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			46 894	46 894
Installations générales agencements aménagements divers			309 104	309 104
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			17 538	17 538
Emballages récupérables et divers			12 722	12 722
TOTAL			386 257	386 257
Prêts, autres immobilisations financières			7 490	7 490
TOTAL			7 490	7 490
TOTAL GENERAL			620 747	620 747

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	20 355	4 813		25 168
Installations générales agencements aménagements divers	39 212	30 930		70 142
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 539	3 510		8 049
Emballages récupérables et divers	7 617	5 105		12 722
TOTAL	71 723	44 358		116 081
TOTAL GENERAL	71 723	44 358		116 081

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 813				
Instal.générales agenc.aménag.divers	30 930				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 510				
Emballages récupérables et divers	5 105				
TOTAL	44 358				
TOTAL GENERAL	44 358				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	7 490		7 490
Impôts sur les bénéfices	5 488	5 488	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 052	7 052	
Débiteurs divers	587	587	
Charges constatées d'avance	3 106	3 106	
TOTAL	23 723	16 233	7 490

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	552 464	95 349	207 115	250 000
Fournisseurs et comptes rattachés	53 795	53 795		
Personnel et comptes rattachés	21 001	21 001		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 972	33 972		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 713	1 713		
Autres impôts taxes et assimilés	3 223	3 223		
Groupe et associés	9 279	9 279		
TOTAL	675 446	218 331	207 115	250 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	250 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	48 512			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	1.0000		195 840		195 840

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds acheté	75 000			75 000	
Total	75 000			75 000	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	243
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 462
Dettes fiscales et sociales	15 444
Total	19 149

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 106
Total	3 106

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés : Nantissement du fonds de commerce au profit du CIC	348 000	348 000
Total (1)		348 000

Engagements reçus

Caution solidaire d'Arthur & Dimitri	100 000
Total	100 000

ABOULEC
Société par Actions Simplifiée

51, boulevard Voltaire
75 011 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020

FI PARTNERS

COMMISSARIAT AUX COMPTES

ABOULEC
Société par Actions Simplifiée
51, boulevard Voltaire
75 011 Paris

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 14 des statuts, nous avons été avisés de la convention suivante mentionnée à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé :

- Convention de rémunération

Nature et objet :

ARTHUR & DIMITRI et sa filiale ABOULEC ont mis en place une convention portant la rémunération d'ARTHUR & DIMITRI en sa qualité de président de ABOULEC, avec effet au 1er juin 2019.

Modalités :

Le montant des charges d'exploitation comptabilisé sur l'exercice clos le 30 septembre 2020 par ABOULEC au titre de cette convention s'élève à 34.000 € HT.

Personnes concernées :

Société ARTHUR & DIMITRI

- Convention de trésorerie

Nature et objet :

Une convention de trésorerie a été mise en place entre la société ARTHUR & DIMITRI, ABOULEC et autres sociétés du groupe.
Les sommes versées au titre de cette convention porteront intérêts.

Modalités :

Les avances réciproques seront rémunérées sur la base de la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour des prêts à taux variables aux entreprises, d'une durée initiale supérieure à deux ans et sur la base d'une année de 360 jours.

Personnes concernées :

Société ARTHUR & DIMITRI

Paris, le 1er mars 2021

Le Commissaire aux Comptes

FI PARTNERS

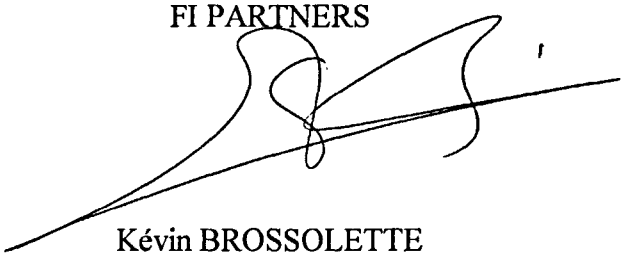

Kévin BROSSOLETTE

ABOULEC
Société par Actions Simplifiée
51, boulevard Voltaire
75 011 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

FI PARTNERS

COMMISSARIAT AUX COMPTES

ABOULEC
Société par Actions Simplifiée
51, boulevard Voltaire
75 011 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux Associés,

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ABOULEC relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qui sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS ABOULEC à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/19 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS ABOULEC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SAS ABOULEC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, nous exerçons tout au long de celui-ci notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SAS ABOULEC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

ABOULEC
75011 PARIS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 21
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	152 000		152 000	152 000
	Fonds commercial (1)	75 000		75 000	75 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	46 894	25 168	21 726	26 539
	Autres immobilisations corporelles	339 364	90 913	248 451	287 996
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	7 490		7 490	7 490
	Total II	620 747	116 081	504 666	549 024
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	12 714		12 714	18 340
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				2 431
	Autres créances	13 127		13 127	7 267
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	368 767		368 767	205 986
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	3 106		3 106	2 928
	Total III	397 714		397 714	236 952
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 018 461	116 081	902 380	785 976

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont a plus d'un an

ABOULEC
75011 PARIS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2020 12	Exercice N-1 30/09/2019 21
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 195 840)	195 840	195 840
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	82 160	82 160
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	1 700	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	2 301	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	68 077-	34 002
	Subventions d'investissement	13 011	14 576
	Provisions réglementées		
	Total I	226 934	326 578
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	552 358	350 627
	Concours bancaires courants	106	
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 795	63 666
	Dettes fiscales et sociales	69 187	44 903
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		202
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	675 446	459 398
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	902 380	785 976
	(1) Dont à moins d'un an	218 331	172 532

ABOULEC
75011 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	30/09/2019 21	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	547 437		547 437	1 000 241	452 805-	45.27-
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET	547 437		547 437	1 000 241	452 805-	45.27-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			38 937	4 078	34 859	854.80
Autres produits			13	21	8-	39.96-
Total des Produits d'exploitation (I)			586 386	1 004 340	417 954-	41.61-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			151 139	292 384	141 244-	48.31-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			5 626	18 340-	23 966	130.68
Autres achats et charges externes *			174 265	270 601	96 336-	35.60-
Impôts, taxes et versements assimilés			6 263	12 947	6 685-	51.63-
Salaires et traitements			219 967	258 765	38 799-	14.99-
Charges sociales			48 719	66 731	18 013-	26.99-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			44 358	71 723	27 365-	38.15-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1 379	1 847	468-	25.32-
Total des Charges d'exploitation (II)			651 716	956 658	304 942-	31.88-
I - Résultat d'exploitation (I-II)			65 330-	47 682	113 012-	237.01-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afferents à des exercices anterieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices anterieurs

ABOULEC
75011 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2020 12	Exercice N-1 30/09/2019 21	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	4 313	6 822	2 508-	36.77-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	4 313	6 822	2 508-	36.77-
2. Résultat financier (V-VI)	4 313-	6 822-	2 508	36.77
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	69 643-	40 861	110 504-	270.44-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 566	1 080	486	44.95
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1 566	1 080	486	44.95
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 453	2 453-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		2 453	2 453-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 566	1 373-	2 938	214.05
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		5 486	5 486-	100.00-
Total des produits (I+III+V+VII)	587 952	1 005 420	417 469-	41.52-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	656 029	971 419	315 389-	32.47-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	68 077-	34 002	102 079-	300.22-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Composition du capital social	x
Fonds commercial	x
Evaluation des immobilisations corporelles	x
Evaluation des amortissements	x
Evaluation des matières et marchandises	x
Evaluation des créances et des dettes	x
Dépréciation des créances	x
Produits à recevoir	x
Charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 902 380.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 547 436.62 Euros et dégageant un déficit de 68 077.35- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ABOULEC
75011 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	227 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	46 894		
Installations générales agencements aménagements divers	309 104		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 538		
Emballages récupérables et divers	12 722		
TOTAL	386 257		
Prêts, autres immobilisations financières	7 490		
TOTAL	7 490		
TOTAL GENERAL	620 747		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			227 000	227 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			46 894	46 894
Installations générales agencements aménagements divers			309 104	309 104
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			17 538	17 538
Emballages récupérables et divers			12 722	12 722
TOTAL			386 257	386 257
Prêts, autres immobilisations financières			7 490	7 490
TOTAL			7 490	7 490
TOTAL GENERAL			620 747	620 747

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	20 355	4 813		25 168
Installations générales agencements aménagements divers	39 212	30 930		70 142
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 539	3 510		8 049
Emballages récupérables et divers	7 617	5 105		12 722
TOTAL	71 723	44 358		116 081
TOTAL GENERAL	71 723	44 358		116 081

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 813				
Instal.générales agenc.aménag.divers	30 930				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 510				
Emballages récupérables et divers	5 105				
TOTAL	44 358				
TOTAL GENERAL	44 358				

ABOULEC
75011 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	7 490		7 490
Impôts sur les bénéfices	5 488	5 488	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 052	7 052	
Débiteurs divers	587	587	
Charges constatées d'avance	3 106	3 106	
TOTAL	23 723	16 233	7 490

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	552 464	95 349	207 115	250 000
Fournisseurs et comptes rattachés	53 795	53 795		
Personnel et comptes rattachés	21 001	21 001		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 972	33 972		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 713	1 713		
Autres impôts taxes et assimilés	3 223	3 223		
Groupe et associés	9 279	9 279		
TOTAL	675 446	218 331	207 115	250 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	250 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	48 512			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	1.0000		195 840		195 840

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds acheté	75 000			75 000	
Total	75 000			75 000	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	243
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 462
Dettes fiscales et sociales	15 444
Total	19 149

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 106
Total	3 106

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés : Nantissement du fonds de commerce au profit du CIC 348 000	348 000
Total (1)	348 000

Engagements reçus

Caution solidaire d'Arthur & Dimitri	100 000
Total	100 000